

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 344/2025

A L'ENTREPRISE BCKER SERVICES SARLU

Après avoir reçu le contrat du marché n° 135/B/KE/CGPMF/SP/12/2024, conclu avec la Chefferie des Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars américains cinquante-cinq mille six cent vingt-huit, soixante-deux centimes (USD 55 628,62) et cor firme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent quatre-vingt-neuf, quarante centimes (USD 389,40), pour servir et valoir ce que ce droit.

Fait à Kinshasa, le 16/12, 2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement